

Compte rendu Conseil du LER du 20 mai

Présent.e.s sur site : Silvina Campo, Cristina Climaco, Brice Chamouleau, Camillo Faverzani, Enrique Fernandez, Marta López Izquierdo, Christine Marguet, Myriam Ponge, Sebastian Ramirez, Joana Rubio, Xavier Tabet, Pascale Thibaudeau, Mercedes Yusta

Présent.e.s en ligne : Jean-Louis Fournel, Sebastian Garcia Barrera, Julio Premat, Antonio Ramos Ramirez, Diego Vecchio, Loann Verkindt, Isabel Desmet, Claire Laguian, Cristian Galdón

Excusé.e.s : Fanny Chagnollaud , Paola Garcia

La direction du laboratoire commence par une brève présentation. On insiste sur les demandes à envoyer à Joana Rubio avec tous les documents à envoyer sur un seul mail.

Rappel des documents à joindre à toute demande (sur un seul mail, en signalant dans le texte de quelle manifestation il s'agit) :

Pour les missions :

- OM ou autorisation de déplacement pédagogique si c'est un doctorant
- programme de la manifestation
- RIB

Pour les remboursements :

- OM ou autorisation de déplacement pédagogique si c'est un doctorant
- programme de la manifestation
- Etat des frais
- attestation
- facture
- RIB

- **Point sur le budget**

Joana Rubio fait un point sur le budget. Pour l'instant le taux d'exécution du budget du LER est très faible : un peu plus de 30%, hors AAP (Budget AAP 2025 : 23 000 €).

Joana sera en congé à partir du 19 juillet, de retour le 18 août. Cela implique de contacter Joana en amont pour les demandes pour la rentrée et anticiper le plus possible les demandes.

Le DOBS pour la fin d'année et le début de l'année 2026 aura lieu bientôt. Il faut prévoir les demandes pour 2026 et les changements de masse. Lors du suivant conseil du LER

nous reviendrons sur les projets qui ne seront pas exécutés pour pouvoir redistribuer ces fonds sur d'autres demandes.

- **Présentation des services d'appui à la recherche**

Présentation d'un nouveau service : le Service Ingénierie des Projets de Recherche SPR) qui s'occupera de l'accompagnement des chercheurs uniquement sur les projets européens et ANR (responsable : Antoine Lefevre).

Rappel : désormais c'est Joana qui gère les aides à publication, qui sont désormais des actes unilatéraux (il n'y a plus de convention).

Nous rappelons qu'il existe désormais un espace Moodle avec les différents formulaires nécessaires pour les missions ou les aides à la publication :

Chemin d'accès du cours : Equipes pédagogiques / LLCER-LEA / Laboratoires / Laboratoire d'Études Romanes

Lien du cours : <https://moodle.univ-paris8.fr/course/view.php?id=21801>

Clé d'inscription : LEROMANES

- **Présentation du nouveau Service de la valorisation**

Responsable : Aouatif El-Fakir

valorisationdelarecherche@univ-paris8.fr

Gestionnaire en charge du LER : Hizia Bougchiche

hizia.bougchiche@univ-paris8.fr

Présentation des dispositifs d'aide aux chercheurs : valorisation, montage de projets, recherche de partenariats. Le service compte avec 8 gestionnaires qui gèrent chacune 10-11 laboratoires.

- Mme El-Fakir présente le **dispositif CIFRE** pour le financement de thèses de Doctorat, qui implique une convention entre l'Université et une personne morale (entreprise ou association). Le dispositif CIFRE concerne actuellement 10% des thèses financées au niveau national, 8% à Paris 8, avec un très faible taux d'abandon.

Une entreprise, association, etc embauche un doctorant avec un contrat de doctorant salarié auprès de l'ANRT pour obtenir un financement CIFRE (14.000 € de financement ou bien CIR). Le sujet est proposé par la structure et le doctorant ne travaille que sur son sujet de thèse. L'entreprise signe aussi un contrat avec l'Université et le doctorant est rattaché à un laboratoire.

Salaire en 2026 : 2300 € bruts par mois

En fonction du statut Université Paris 8 souhaite demander une contribution à l'entreprise, qui serait reversée sur la ligne du laboratoire.

Dans le cas d'une thèse envisagée sous ce format il faut prévoir le service de la valorisation le plus tôt possible pour faire le montage du projet CIFRE.

Mme El-Fakir insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas que des projets en sciences et techniques ou de la recherche appliquée : cela peut être de la recherche fondamentale et de la recherche en SHS.

Financement du doctorat à Paris 8 : 58% des thèses ne sont pas financées (si on compte les cotutelles). D'où l'intérêt de ce dispositif qui diversifie les sources de financement.

Site de l'ANRT : bourse d'entreprises, étudiants, laboratoires. Ce sont les laboratoires qui s'inscrivent, il faut donner les codes aux titulaires pour qu'ils puissent consulter les sujets proposés et les structures qui embauchent.

Il peut y avoir des subventions supplémentaires pour les doctorants pour les déplacements, les missions...

Rappel de la ligne pour les conventions : 134 C (budget à part)

(Pour plus d'informations : <https://www.anrt.asso.fr/fr/le-dispositif-cifre-7844>)

- **Examen des projets pour les contrats doctoraux**

Discussion sur les 6 projets présentés aux contrats doctoraux. Quelques améliorations sont suggérées par les membres du LER.

- **Mise en place des CSI 2025**

Pour l'instant on reste sur la modalité des années précédentes, même si de petits ajustements sont nécessaires. Marta Lopez Izquierdo, directrice adjointe de l'ED PTS, signale qu'il y a des pratiques trop différentes au niveau de Paris 8 et des modifications seront demandées. IL y a une discussion en cours au niveau du Collège doctoral sur l'organisation pour l'année prochaine.

- **Présentation journée des doctorant.e.s 2025**

Les représentant.e.s des doctorant.e.s font une présentation de la journée prévue, sur la thématique *Espace(s)*. Une discussion s'ensuit sur l'AAP, considéré comme un peu

trop large : les représentant.e.s des doctorant.e.s signalent que justement cela devrait permettre une participation plus importante. Les membres du Conseil proposent de programmer la journée, initialement prévue pour la fin octobre, plutôt à la fin de l'année universitaire comme un aboutissement du séminaire annuel. Les représentant.e.s des doctorant.e.s proposeront un nouveau brouillon de l'AAP.

Le temps dévolu à la réunion ayant été dépassé, il est décidé de laisser les autres points de l'ordre du jour pour le prochain Conseil.

Le prochain Conseil du LER aura lieu le jeudi 19 juin à 15h.